

Le casse-tête de la formation professionnelle des handicapés

Le gouvernement prépare un volet « handicap » dans son projet de réforme, sans plus de précision, tandis que les attentes sont énormes

Sortir les personnes handicapées de la menace du chômage est une belle ambition mais aussi une opération d'ampleur. Et c'est à cette tâche que travaille le gouvernement, qui prépare un volet « handicap » dans le cadre de sa réforme de la formation professionnelle – elle est prévue pour la fin de l'année.

L'objectif est de faire se rencontrer les compétences des travailleurs handicapés à la recherche d'un emploi avec les besoins en recrutement des entreprises, sachant que l'attente de ces dernières en terme de niveau d'étude dépasse bien souvent celui de ces personnes.

L'effort des pouvoirs publics doit porter sur un relèvement du niveau de formation des personnes handicapées

Un profil type de cette catégorie de demandeurs d'emploi pourrait nous renvoyer l'image d'un homme de plus de 40 ans, ancien ouvrier, avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat. C'est à lui, et à beaucoup d'autres que devra s'adresser le texte du gouvernement.

Les personnes handicapées sont aujourd'hui deux fois plus nombreuses à être au chômage en

à des demandes de qualification accrues de la part des entreprises.

Sur le site de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le secteur privé (Agefiph), « 83% des offres concernent un niveau supérieur ou égal à bac + 3 », note Philippe Deljurie, cofondateur de Meteojob, opérateur et analyste de la plate-forme emploi de l'Agefiph.

C'est sur la réduction de ce décalage, et donc sur un relèvement du niveau de formation des personnes handicapées, que doit porter l'effort des pouvoirs publics.

Cette tâche est rendue plus difficile encore en raison de la différence de situation entre générations.

Les jeunes handicapés qui sortent du système scolaire ont de meilleures chances de trouver un travail. Adoptée en 2005, une loi a en effet amorcé une modernisation des structures d'accompagnement du handicap dont ils bénéficient. Mais leurs aînés, qui ont connu bien souvent la précarité, ont du mal à briser le cercle vicieux du chômage de longue durée.

Quoi qu'il en soit, tous âges confondus, « 65% des chômeurs handicapés déclarent l'être depuis au moins un an (contre 40% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi) et 28% (contre 9%) depuis au moins trois ans », indique la Dares.

Les personnes handicapées « ont ou avaient un travail, des compétences, mais pas forcément de diplômes », souligne Jean-Claude

Cette réalité montre toute la difficulté d'une réorientation professionnelle lorsqu'elle s'adresse à des personnes handicapées. Cette assistance qui doit leur être apportée va bien au-delà du simple accès à des formations qualifiantes ; elle inclut aussi une forte dimension sociale.

Cette dimension est cruciale dans le cas de personnes ayant évolué en milieu protégé, c'est-à-dire en établissement spécialisé, lesquelles accumulent les besoins de formation en raison de leur plus forte invalidité. Le rapport sénatorial souligne que, « pour les jeunes handicapés qui ont effectué tout ou partie de leur scolarité en établissement spécialisé, des formations leur sont proposées, mais toutes ne



CHRISTELLE ENAULT

sont pas qualifiantes. Et, même lorsqu'elles le sont, certains enfants ne sont pas en mesure de les valider. »

La situation, précaire, des personnes lourdement handicapées travaillant dans des établissements spécialisés ne doit pas non plus être oubliée, souligne en subs-

tance Jean-Claude Dupuis. « La mondialisation affecte les travaux manuels auxquels sont traditionnellement employés les handicapés au sein des établissements d'aide par le travail (ESAT). Par conséquent, les ESAT doivent rechercher de nouveaux débouchés, par

exemple dans le secteur des services », avertit-il. Malheureusement, « depuis la loi de 2002 [renovant l'action sociale], peu de progrès ont été réalisés pour rendre ces personnes réellement autonomes », regrette-t-il. ■

CATHERINE ABOU EL KHAIL

moyenne (21% de cette catégorie) si on les compare avec l'ensemble des demandeurs d'emploi. Or, elles utilisent quatre fois moins que les autres actifs les formations qui leur sont ouvertes, ainsi que le souligne un rapport sénatorial publié en juillet 2012. C'est une inégalité manifeste.

Ce dossier n'a toutefois pas encore été abordé par les partenaires sociaux, qui ont jusqu'au 15 décembre pour négocier avec l'Etat. « Jusqu'à présent, les associations ont peu travaillé avec eux sur le projet de réforme de la formation professionnelle. Ils sont restés dans une négociation générale », remarque Véronique Bustreel, conseillère nationale emploi de l'Association des paralysés de France. Et pour l'instant, le gouvernement ne s'avance sur aucune mesure précise.

Des travaux sont pourtant en cours au sein de la commission emploi du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). Ce dernier réunit l'ensemble des organisations engagées sur le handicap et arrêtera une série de recommandations, le 26 novembre, pour alimenter le texte gouvernemental.

L'accès des personnes handicapées à des services de conseil en évolution professionnelle et à des formations renforcées constitue un axe de réforme. Le fait d'abonder leur compte personnel de formation (CPF) en crédits supplémentaires permettrait de leur ouvrir ces nouveaux droits. Le compte pénibilité, qui figure dans la réforme des retraites encore en cours d'examen au Parlement, pourrait aussi contribuer à augmenter leurs droits à la formation.

C'est un point fondamental car les demandeurs d'emploi handicapés ont rarement fait des études supérieures. Selon le ministère du travail, 81% d'entre eux avaient, en 2011, un niveau inférieur au baccalauréat, contre 56% pour l'ensemble des 15-64 ans.

Ce constat explique les difficultés que rencontrent ces chômeurs, qui sont par ailleurs confrontés

Dupuis, conseiller scientifique à la Fédération de la formation professionnelle (FFP). Or, leur expérience, sur des postes qui sont généralement peu rémunérés car peu qualifiés, n'est pas convertie en compétences car les procédures de reconnaissance sont rares. « La validation des acquis n'est pas assez pratiquée », souligne-t-il.

C'est pourquoi l'alternance, qui crée un lien direct entre travail et qualification, est l'un des axes de travail retenus par le comité interministériel du handicap, qui a rendu ses conclusions le 25 septembre. D'ailleurs, entre 2005 et 2012, le recours à l'apprentissage pour les jeunes handicapés et celui à la professionnalisation pour les plus âgés ont déjà respectivement augmenté de 21% et 92%, selon les données de l'Agefiph.

L'alternance, qui crée un lien direct avec l'entreprise, permet de faciliter une insertion professionnelle

Certes, pour l'heure, on mesure encore mal l'impact et l'étendue de ces dispositifs. Il est vrai que, en plus d'être récents, ils sont actionnés par de nombreux organismes publics, paritaires ou associatifs engagés sur la question du handicap, ce qui complique la synthèse des données.

Par ailleurs, la formation continue suffira-t-elle à remettre dans l'emploi de manière pérenne les personnes handicapées ?

Car, au-delà du handicap, leur difficulté à s'intégrer durablement sur le marché du travail peut aussi s'expliquer par leur environnement familial et social. Dans ce contexte, l'aide à la requalification fournie par les organisations ad hoc (Cap emploi, Adapt, Pôle emploi) donne en effet de meilleurs résultats lorsque le projet est bien bâti en amont, souligne une enquête de l'Agefiph de 2010.